



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'état des lieux du déploiement des mesures et procédures de prévention et de détection des atteintes à la probité dans le secteur public local

Intervention SMACL - octobre 2022

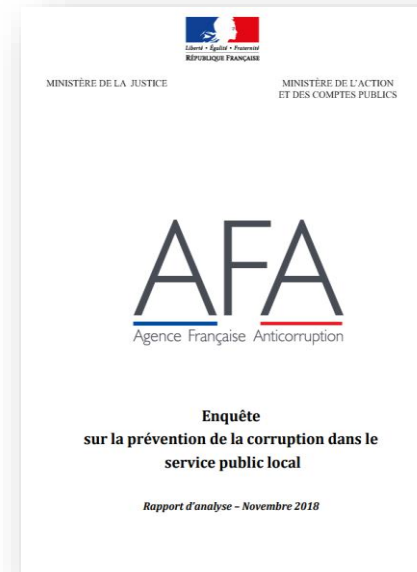
Sous-direction du Conseil, de l'analyse stratégique et des affaires internationales

L'état des lieux du déploiement des mesures et procédures de prévention et de détection des atteintes à la probité dans le secteur public local

- I. Pourquoi une enquête en ligne en 2021?**
- II. Méthode suivie et participation à l'enquête**
- III. Les principales données**
- IV. Conclusions**

I – Pourquoi une enquête en ligne en 2021?

- ❑ Mesurer la progression de l'anticorruption depuis 2018 / PNPLC
- ❑ Connaître l'état de préparation du SPL en 2021



Une première enquête en 2018 auprès des agents et des élus locaux : les collectivités et l'anticorruption

Questionnaire sur les mesures de prévention et de détection des atteintes à la probité dans les collectivités territoriales en 2018

3277 réponses obtenues par l'AFA

Résultats :

- Les **collectivités de petite taille ont pris peu de mesures de prévention**
- Les régions, les départements et les villes plus importantes ont pris certaines mesures
- Les **outils de l'anticorruption sont encore trop peu connus et mis en œuvre** par les collectivités territoriales : cartographie des risques par exemple.



Enquête
sur la prévention de la corruption dans le
service public local

Rapport d'analyse - Novembre 2018

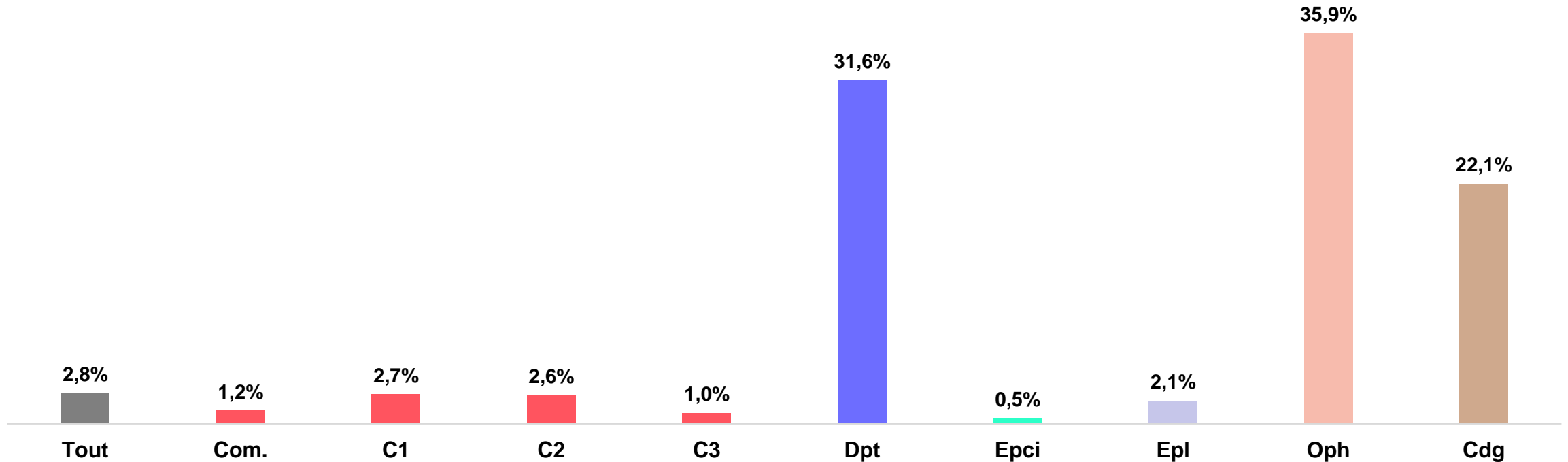
Une nouvelle enquête menée par l'AFA en 2021

- En application du Plan National Pluriannuel 2020-2022 de Lutte contre la Corruption.
 - Fait suite à celle réalisée en 2018
 - Depuis lors, publication de nouvelles recommandations générales de l'AFA (janvier 2021) tenant compte du retour d'expérience de l'enquête menée en 2018.
 - Une partie III dédiée aux spécificités des acteurs publics, dont les collectivités territoriales.
 - Mesurer l'évolution du déploiement du référentiel anticorruption français dans les entités du SPL
-

II – Méthode suivie et participation à l'enquête

- Un questionnaire anonyme (aucune base d'adresses de courriels) en ligne de moins de 50 questions,
- diffusé avec le concours des principales associations nationales d'élus locaux, ainsi qu'avec celui de la Fédération des offices publics de l'habitat, de la Fédération des entreprises publiques locales et de la Fédération nationale des centres de gestion (interroger les chefs d'exécutifs élus).
- Réponses collectées entre juin et septembre 2021 :
 - Plus de 1300 réponses collectées et analysées, soit un taux de réponse de 2,8% de la population cible sous revue (47 029 entités publiques locales). 707 réponses partielles.
- Rapport publié sur le site de l'AFA en avril 2022.

Participation à l'enquête



C1 Communes > 10 000 habitants C3 Communes < 3 500 habitants C2 Autres communes

III – Principales données

1. Connaissance des infractions et exposition au risque
2. Revue du déploiement des mesures mises place

III – Principales données

1. Connaissance des infractions et exposition au risque

a. La connaissance des infractions pénales

B1 / 11 - Pensez-vous que les élus, les dirigeants, le personnel savent définir :

	<i>en %</i>	<i>Tout</i>	<i>Com</i>	<i>c1</i>	<i>c2</i>	<i>c3</i>	<i>Dpt</i>	<i>Epci</i>	<i>Epl</i>	<i>Oph</i>	<i>Cdg</i>
La corruption		78,8	75,8	74,1	67,3	77,4	90,0	81,8	85,2	85,9	76,2
Le trafic d'influence		48,8	48,9	25,9	43,6	51,7	46,7	36,4	48,1	54,1	61,9
La concussion		16,1	16,8	11,1	3,6	19,5	3,3	16,4	11,1	14,1	33,3
Le détournement de fonds publics		71,7	69,6	48,1	60,0	73,1	86,7	67,3	74,1	77,6	76,2
Le favoritisme		77,7	74,6	51,9	74,5	76,5	83,3	81,8	81,5	84,7	85,7
La prise illégale d'intérêt		66,1	66,2	37,0	69,1	68,1	66,7	61,8	63,0	67,1	76,2
Le pantouflage		16,9	14,8	11,1	9,1	16,1	20,0	27,3	22,2	15,3	23,8
Le conflit d'intérêts		74,1	75,3	63,0	72,7	76,8	63,3	76,4	70,4	74,1	85,7



Toutes entités confondues, il est estimé que 78,8 % des agents et des élus locaux sauraient définir la corruption.


III – Principales données

1. Connaissance des infractions et exposition au risque

b. Les cas d'atteinte à la probité

B2 / 21 / 22 / 23 - Les atteintes commises et les suites réservées

	en %	Tout	Com	c1	c2	c3	Dpt	Epci	Epl	Oph	Cdg
Ont eut des atteintes à la probité durant les 5 dernières années		14,4	11,9	40,7	10,9	9,6	43,3	10,9	7,4	18,8	23,8
- dont donnant lieu à procédure disciplinaire		43,3	22,9	45,5	-	19,4	76,9	66,7	-	62,5	80,0
- dont donnant lieu à sanction disciplinaire		89,7	81,8	60,0	-	100	90,0	75,0	-	90,0	100
- dont donnant lieu à plainte ou transmission au Parquet		35,6	31,3	36,4	33,3	29,0	61,5	66,7	50,0	18,8	20,0

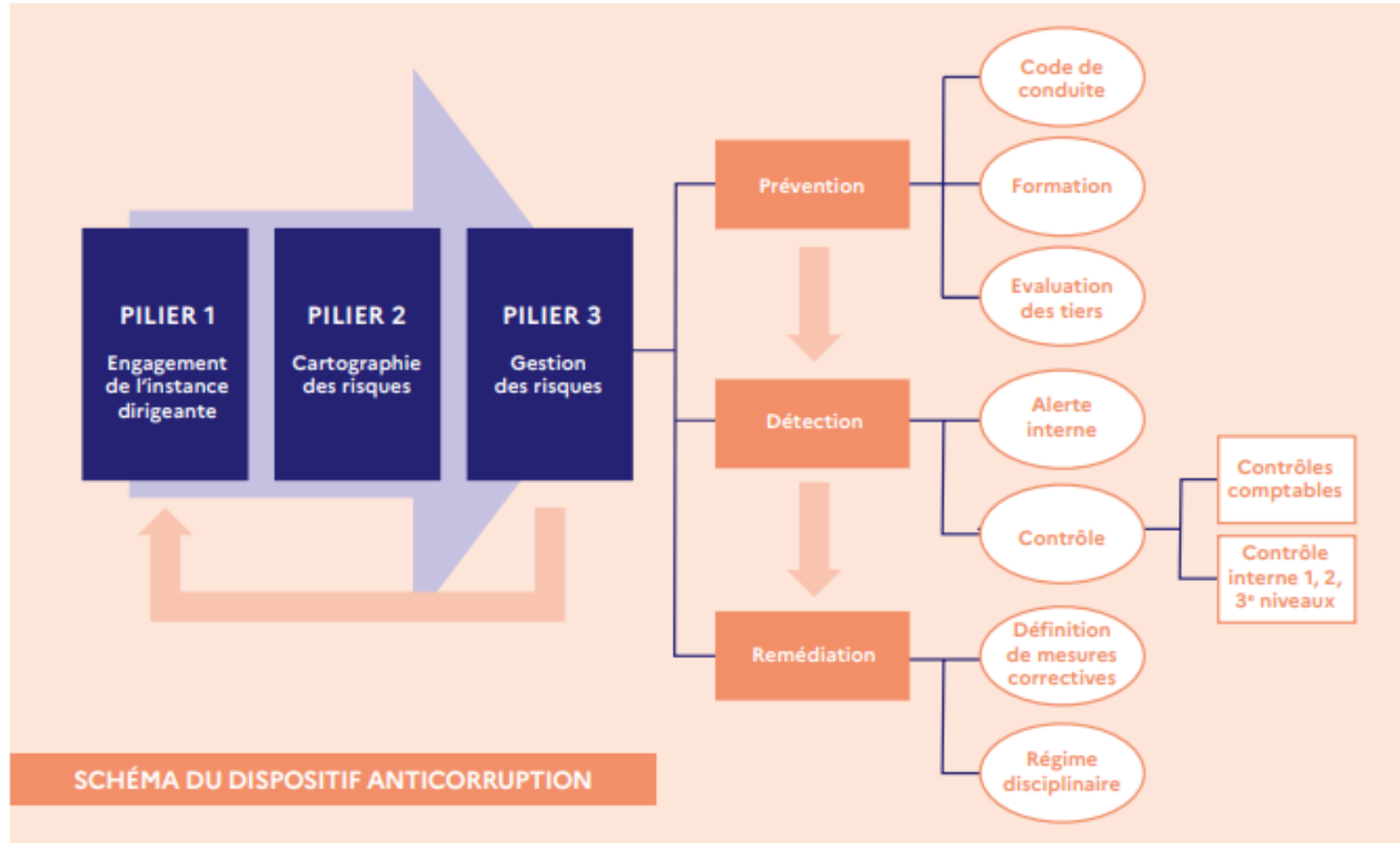

 43,3 % des départements auraient été confrontés à un ou plusieurs cas d'atteinte à la probité au cours des 5 dernières années. Lorsque des cas existent, 76,9 % des répondants initient une procédure disciplinaire (dont 90,0 % aboutissent à une sanction disciplinaire) et une procédure pénale est engagée pour 61,5 % des répondants.

Les suites disciplinaires sont plus fréquentes au dire des répondants

III – Principales données

2. Revue du déploiement des mesures mises place

- a. Les dispositifs ou les procédures anticorruption
- b. Les cartographies des risques
- c. les codes de conduite
- d. Les référents déontologiques
- e. Le contrôle des mobilités professionnelles
- f. La formation / sensibilisation
- g. La prévention des conflits d'intérêts
- h. L'évaluation des tiers
- i. L'alerte interne
- j. Le contrôle anticorruption



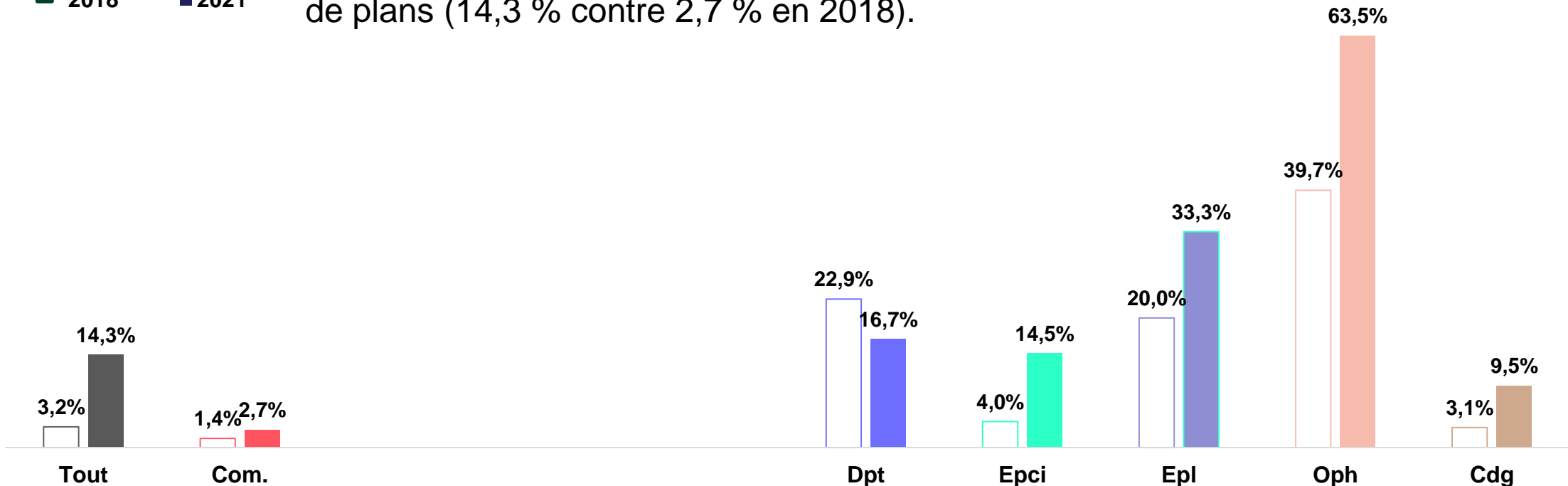
La mise en place des mesures et procédures permettant d'évaluer les risques d'atteintes à la probité et de prévenir, détecter et sanctionner ces atteintes s'inscrit dans une démarche de maîtrise des risques.

Le déploiement d'un dispositif anticorruption suppose **un engagement fort des instances dirigeantes** qui se traduit par un soutien effectif tout au long de la démarche, l'affectation de moyens adéquats et, le cas échéant, l'adoption de sanctions effectives.

a. Dispositifs anticorruption

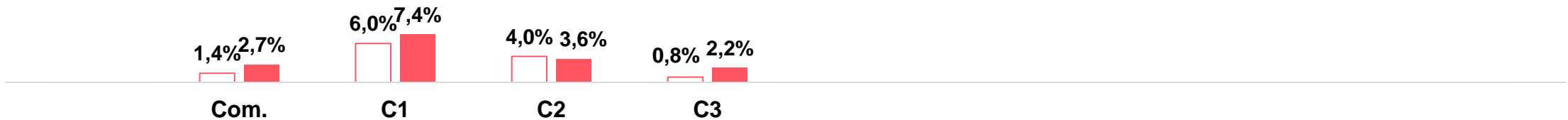
■ 2018 ■ 2021

progression de la part des répondants se déclarant dotés de plans (14,3 % contre 2,7 % en 2018).



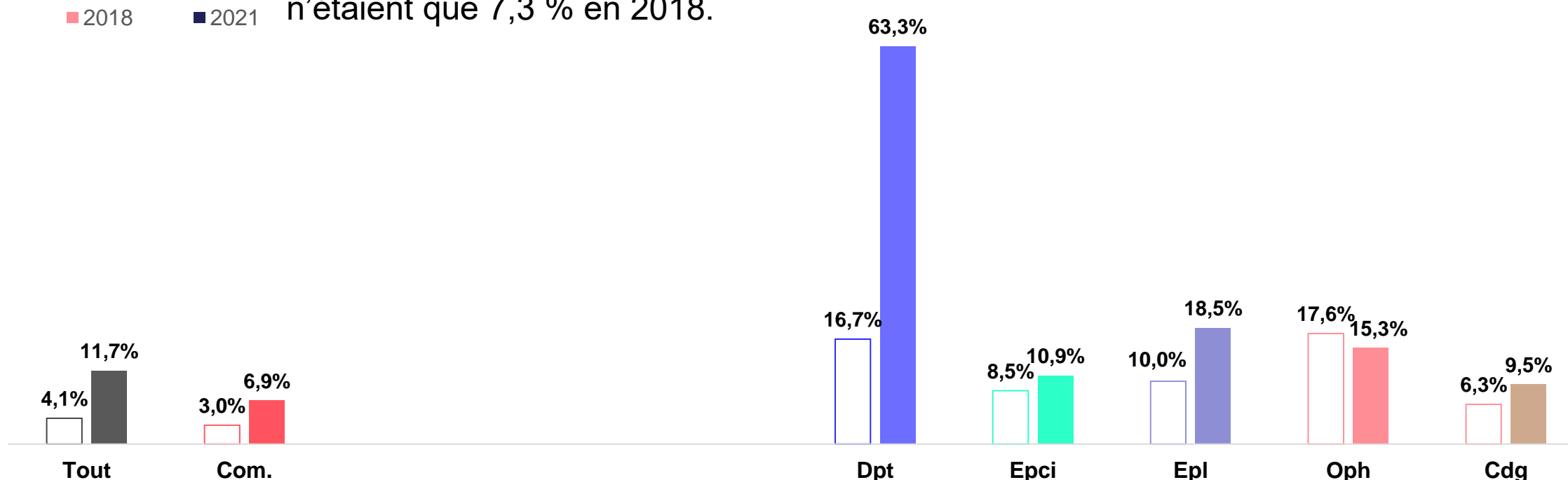
Q. Avez-vous mis en œuvre un dispositif anticorruption au sens des recommandations de l'AFA ?

a. Dispositifs anticorruption



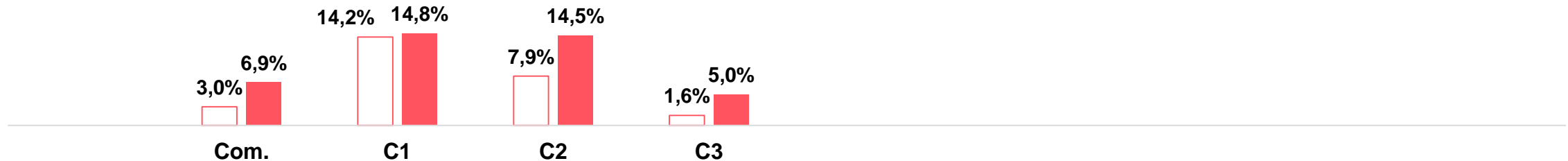
a. Procédures anticorruption

A défaut de dispositif formel, des mesures anticorruption pour 11,7% des répondants (contre 4,1 % en 2018). Evolution assez uniforme sur toutes les entités sous revue. Ensemble, dispositifs et mesures progressent et, désormais, quelque 26,0 % des répondants indiquent qu'ils sont pourvus d'un dispositif ou de mesures, alors qu'ils n'étaient que 7,3 % en 2018.



Q. Avez-vous mis en œuvre, alternativement à un dispositif, des procédures anticorruption ?

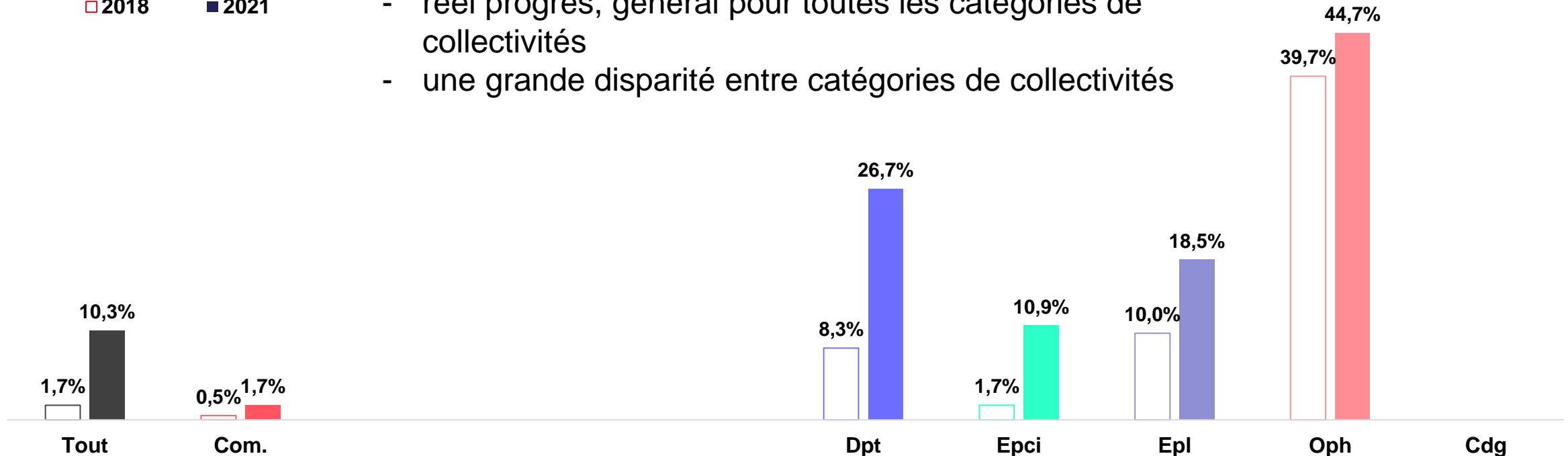
a. Procédures anticorruption



b. Cartographie des risques

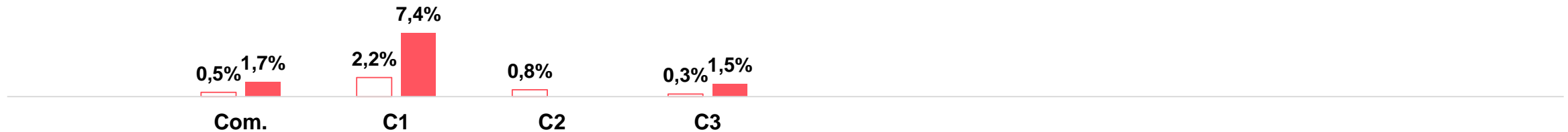
□ 2018 ■ 2021

- réel progrès, général pour toutes les catégories de collectivités
- une grande disparité entre catégories de collectivités



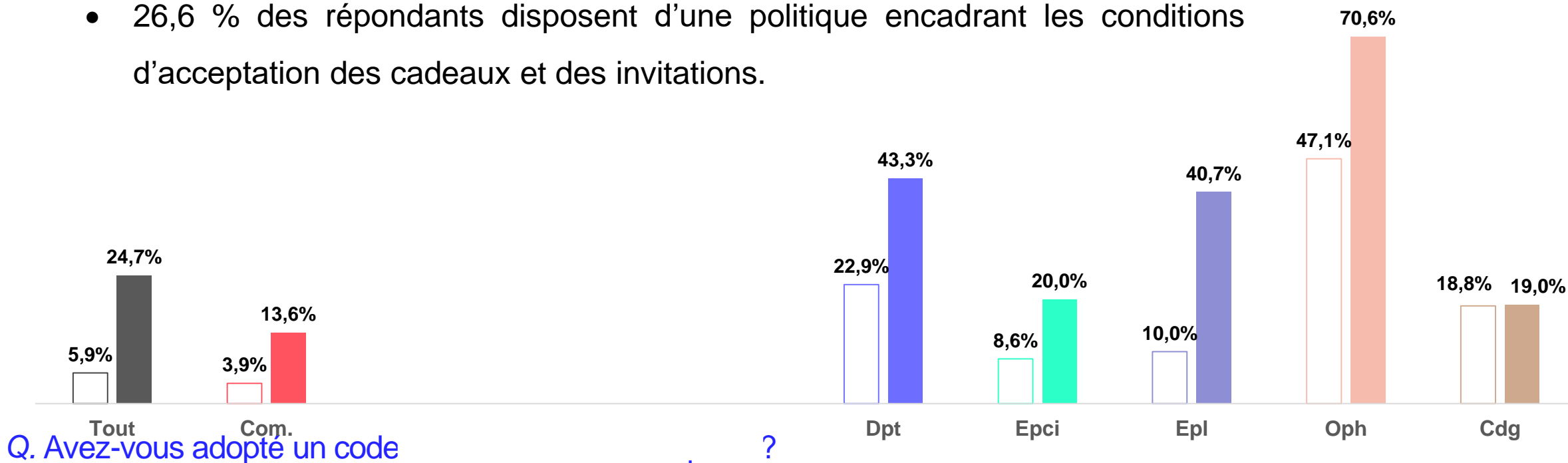
Q. Avez-vous mis en œuvre une cartographie des risques de corruption ?

b. Cartographie des risques



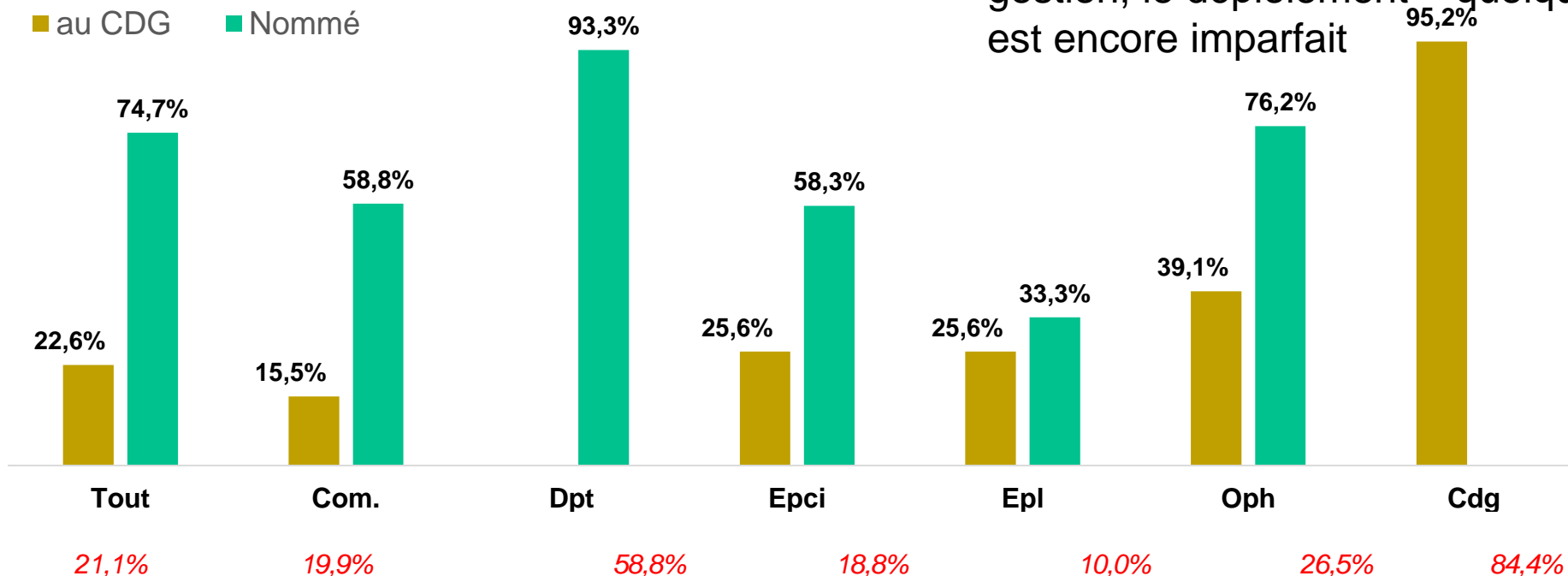
c. Code de conduite anticorruption

- progression sur la période et pour l'ensemble des entités : 24,7 % des entités ayant répondu disposeraient d'un tel document contre 5,9 % en 2018.
- 26,6 % des répondants disposent d'une politique encadrant les conditions d'acceptation des cadeaux et des invitations.



d. Référent déontologue

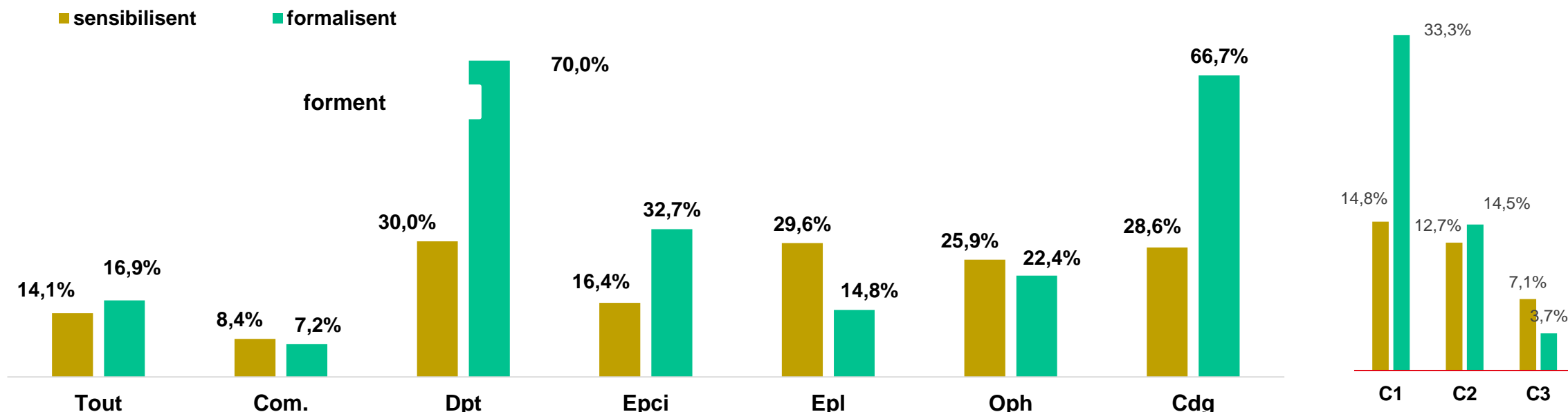
Une montée en puissance de cette mission. Toutefois, le référent déontologue souffre d'un manque d'identification : il ne serait connu des agents que dans 15,5 % des communes. Dans les grandes entités (plus de 350 agents), non adhérentes à un Centre de gestion, le déploiement – quoique en progression – est encore imparfait



Q. Le Référent déontologue est-il connu des agents lorsqu'il est au centre de gestion, ou a-t-il été nommé ?

La question 2018 : avez-vous un Référent déontologue à demeure ou au centre de gestion ?

e. Contrôle des mobilités professionnelles



Q. *Sensibilisez-vous ou formez-vous aux risques inhérents aux mobilités professionnelles?*

- Seulement 14,1 % des entités publiques locales mènent des **actions de sensibilisation à la problématique des mobilités professionnelles entre fonctions publiques et privées**. L'effort de sensibilisation est plus soutenu dans les départements (30,0 %), les Epl (29,6 %) et les Oph (25,9 %).

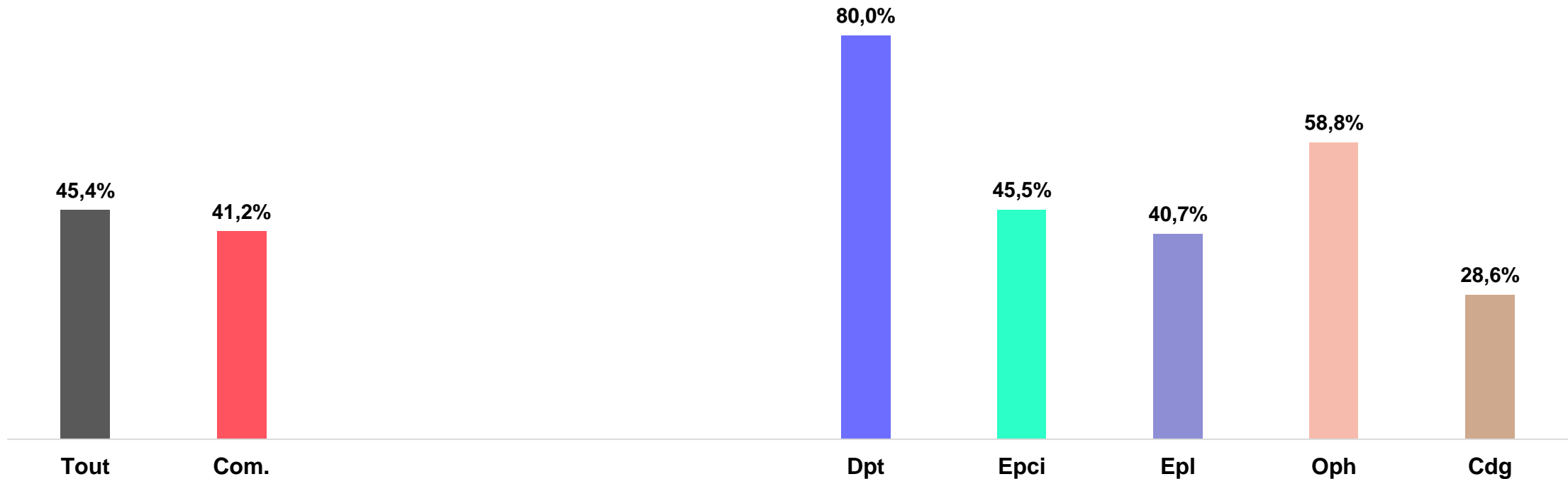
f. Formation, sensibilisation

en %	Tout	Com				Dpt	Epci	Epl	Oph	Cdg
			C1	C2	C3					
Sensibilisent les agents	11,9	3,5	11,1	5,5	2,5	26,7	14,5	14,8	43,5	14,3
Sensibilisent les élus	10,1	4,0	14,8	5,5	2,8	40,0	9,1	11,1	28,2	14,3
Forment les agents	4,8	0,7	-	1,8	0,6	26,7	7,3	3,7	14,1	9,5
Forment les élus	4,7	2,7	3,7	10,9	1,2	26,7	3,6	3,7	8,2	-

Q. Formez-vous? Sensibilisez-vous à l'anticorruption ?

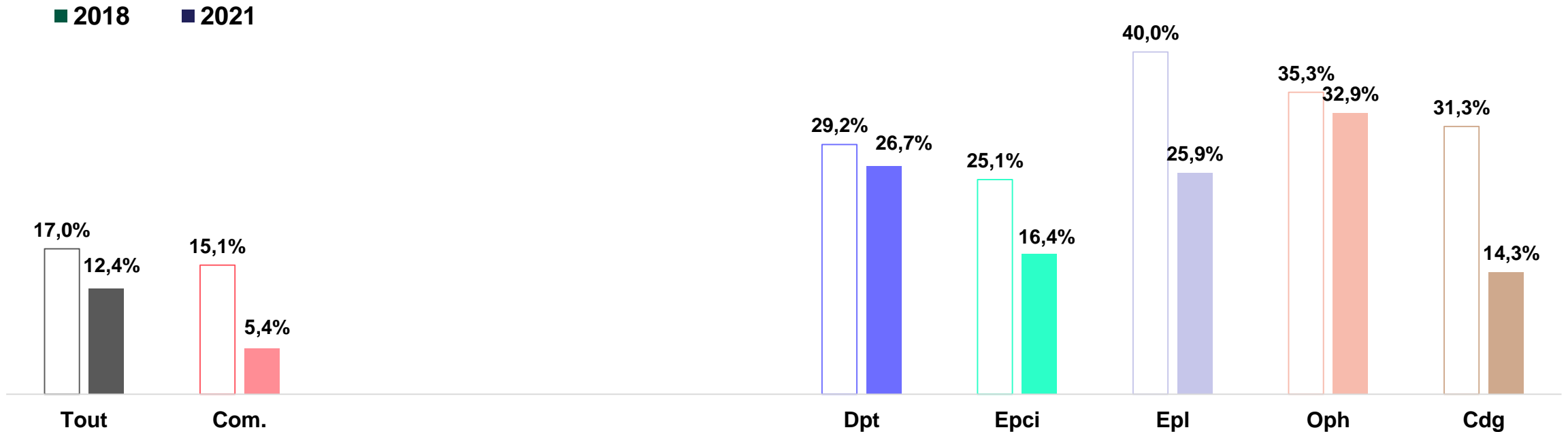
Les personnels et les élus locaux ne sont pas suffisamment sensibilisés ou formés à prévenir les atteintes à la probité **avec des taux variant en moyenne de 5 % (formation) à environ 10 % (sensibilisation)** dans l'ensemble des entités. Les taux déclarés sont sensiblement identiques pour les élus et agents.

g. Prévention des conflits d'intérêts



Q. Formez-vous, sensibilisez-vous à la prévention des conflits d'intérêts ?

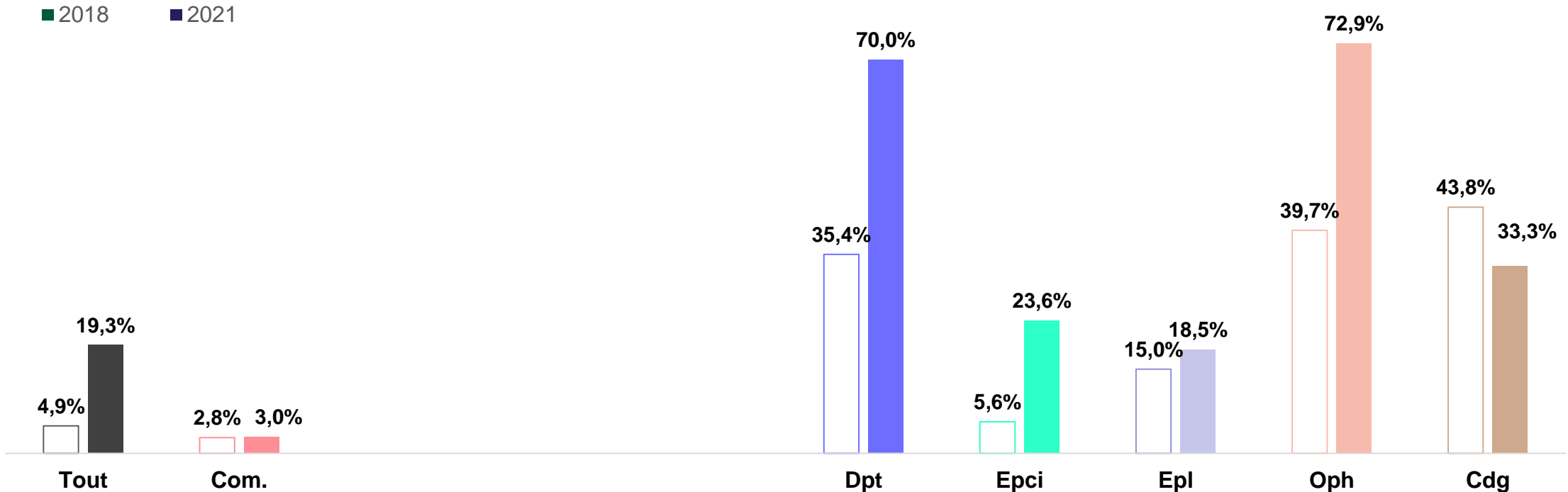
h. Evaluation des tiers



- proportion très limitée des répondants indiquant procéder à **l'évaluation de leurs tiers**
- absence de progression par rapport à 2018

i. Alerte interne

progression de la mise en place de mécanismes d'alerte interne sur la période

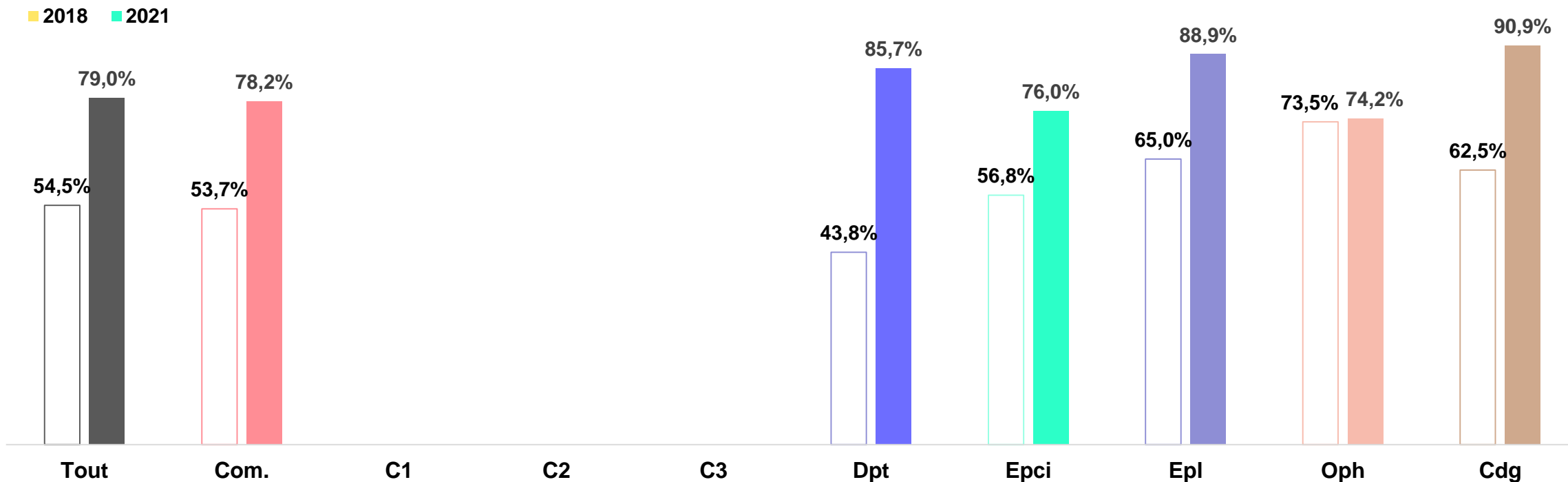


Q. Existe-t-il un dispositif d'alerte interne anticorruption ?

- 37,4 % des entités bénéficieraient d'un contrôle hiérarchique – dit « de premier niveau » - jugé « effectif et réel ».
- 10,0 % des entités publiques locales pratiqueraient le contrôle de deuxième niveau.
- fonction d'audit interne ou d'inspection des services déployée dans 6,6 % des entités publiques locales répondantes.

j. Contrôle interne anticorruption

Lorsqu'un contrôle existe, le risque de corruption est pris en charge par ces contrôles (79,0 % en moyenne toutes entités confondues), en nette progression depuis 2018 (54,5 %).



Q. Les contrôles internes prennent-ils en compte les risques de corruption ?

5 – Conclusions

- Une montée en charge de la prévention depuis 2018 : réelle pour l'ensemble des entités du secteur public local, même si elle diffère d'une catégorie d'entités à l'autre.
- Une meilleure prise de conscience du risque de corruption :
 - l'absence d'obligation légale de mettre en œuvre les mesures composant un dispositif anticorruption est de moins en moins invoquée par les répondants.
 - Parallèlement, le risque de corruption apparaît davantage réel et moins éloigné des préoccupations des répondants.
- Mais...

5 – Conclusions

- Communes : un effet de seuil en défaveur des plus petites d'entre elles.
- Les entités qui sont assujetties au II de l'article 17 de la loi Sapin II (tels certains offices publics de l'habitat et entreprises publiques locales) se préparent sans doute mieux.
- Une connaissance des risques encore perfectible
- Une difficulté propre à certains dispositifs anticorruption (évaluation d'intégrité des tiers)
- Certaines mesures obligatoires hors Sapin II encore non totalement déployées (publication des données essentielles des conventions de subvention supérieures à 23 000 €, tenue d'un registre des documents administratifs, publication des données essentielles des marchés publics).

IV. Publications récentes, ressources et guides à l'attention des acteurs publics

Publications récentes, ressources et guides à l'attention des acteurs publics

Mieux connaître le phénomène corruptif

➤ Centralisation et diffusion d'informations utiles en matière d'anticorruption

- ❖ Statistiques sur la mesure de la corruption, sur la perception de la corruption, sur les secteurs à risque
- ❖ Etudes et recherches sur le fait corruptif

➤ Enquêtes sur la maturité des dispositifs anticorruption au sein des acteurs privés et publics

- ❖ Enquête sur le secteur public local (Novembre 2018, Avril 2022)
- ❖ Diagnostic national sur les dispositifs anticorruption dans les entreprises (Septembre 2020)
- ❖ Etat des lieux du déploiement des dispositifs des ministères et des opérateurs (décembre 2021, janvier 2022)



Affiche du colloque organisé par l'Université Paris Dauphine et l'AFA pour la journée internationale de lutte contre la corruption



Journée d'étude
« Enjeux et perspectives de la recherche sur la corruption au 21e siècle »

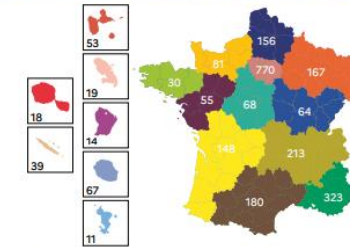
PROGRAMME

9 MARS 2022
École nationale de la magistrature, grand amphithéâtre, Quai aux Fleurs, Paris 4ème



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU NOMBRE DE CONdamnATIONS PÉNALES

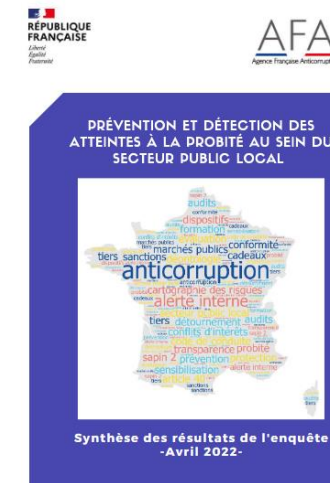
Repartition territoriale (régions et COTR) des condamnations pénales en matière d'infraction à la probité (nombre total de condamnations 2014-2020)



Source : AFA d'après des données du ministère de la Justice (DACS/PFP - SDOE/Fichier statistique Cascoque)



Les informations diffusées par l'AFA sont accessibles sur son site internet : www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr/fr

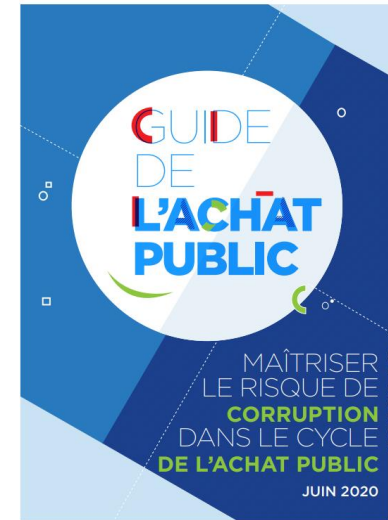


Publications récentes, ressources et guides à l'attention des acteurs publics

Faire connaître le référentiel anticorruption : mise à jour du référentiel anticorruption

➤ **Publication de guides** sur des thèmes d'intérêt identifiés ou signalés à l'Agence.

- ❖ Fonction conformité anticorruption dans l'entreprise (janvier 2019)
- ❖ **Maîtriser le risque de corruption dans le cycle de l'achat public, en partenariat avec la DAE** (juin 2020)
- ❖ La politique cadeaux et invitations dans les entreprises, les EPIC, les associations et fondations (septembre 2020) ; Les vérifications anticorruption dans le cadre des fusions-acquisitions (mars 2021)
- ❖ La prévention des conflits d'intérêts en entreprise (novembre 2021) ; Guide pratique anticorruption à destination des PME et des petites ETI (décembre 2021)
- ❖ **Maîtriser le risque d'atteinte à la probité au sein des associations et fondations reconnues d'utilité publique** (janvier 2022)
- ❖ La mise en place d'un dispositif de prévention des risques anticorruption dans le secteur du BTP (février 2022) ; Les contrôles comptables anticorruption en entreprise (avril 2022)
- ❖ guide sur la prévention des atteintes à la probité à destination des **fédérations sportives** ; guide sur la prévention des atteintes à la probité à destination des **opérateurs du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques**
- ❖ ~~Guide pratique : agents publics, : les risques d'atteintes à la probité concernant les cadeaux et invitations~~



Les missions de conseil et d'assistance

Faire connaître le référentiel anticorruption : sensibilisations et formations

~55 actions de sensibilisations et

~ 40 actions de formation

7 000 participants

En 2021

21 février 2022

Lancement du jeu sérieux



Des actions de sensibilisation pour favoriser l'appropriation des enjeux de la lutte contre la corruption (et des dispositifs anticorruption)



+25 000

Participants au MOOC gratuit



Questions & Échanges



Pour aller plus loin



Contact

Agence française anticorruption
23 avenue d'Italie, 75013 Paris
afa@afa.gouv.fr

Pour plus d'informations

www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr
@AFA_Gouv